



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°8 – 1^{er} Juillet 2026

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe

DONNÉES MÉTÉO



CHRYSANTHÈMES

Stade : Poursuite du repiquage des boutures ou des cuttings. Les premières séries empotées il y a quatre semaines, commencent à se développer tout en souffrant des températures caniculaires.

Pucerons : Rare présence – Lâchers de parasitoïdes.

Thrips : Rare présence - Lâchers d'acariens prédateurs.

CYCLAMENS

Stade : Les premières séries de cyclamen sont empotées.

Pucerons : Absents – Lâchers de parasitoïdes.

Thrips : Absents - Lâchers d'acariens prédateurs.

Duponchelia fovealis : Papillons piégés – Pose de piège à phéromone.

VÉGÉTAUX DE PÉPINIÈRE

Stade : La végétation souffre des températures caniculaires enregistrées ces dernières semaines. Même lorsque les arrosages sont maîtrisés, c'est le feuillage qui brule.

Pucerons : Des foyers sur arbres fruitiers et jeunes pousses d'arbustes comme les photinias. Les auxiliaires naturels comme les syrphes, les chrysopes, les coccinelles sont bien présentes dans les cultures.

NOTES BIODIVERSITÉ

ARRÊTÉ ABEILLES

Les toutes premières fleurs commencent à être observées, dans ces situations, les règles de l'**arrêté Abeilles-Pollinisateurs** s'appliquent.

Bioagresseurs	Précisions sur le risque	Evaluation du risque
Pucerons	Présents sous forme de foyers en pépinière mais présence de coccinelles et de syrphes et rares dans les cultures de cyclamen et chrysanthème	Faible - Modéré
Thrips	Absents dans les cultures de chrysanthèmes et de cyclamen	Faible - Modéré
<i>Duponchelia fovealis</i>	Très polyphage, nécessite d'être vigilant sur cyclamen	Modéré

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.



Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

[Rapports techniques sur les résistances en France – R4P \(r4p-inra.fr\)](https://r4p.inra.fr)



Prévisions météo à 7 jours pour Nancy :

JEUDI 02	VENDREDI 03	SAMEDI 04	DIMANCHE 05	LUNDI 06	MARDI 07	MERCREDI 08
15° / 28° ➤ 15 km/h	15° / 27° ▼ 10 km/h	14° / 31° ▲ 15 km/h	16° / 32° ▲ 15 km/h	19° / 32° ▲ 15 km/h	19° / 33° ▲ 15 km/h	19° / 32° ▲ 15 km/h

(Source : Météo France, ville de Nancy, 30/06/2026 à 15h. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#)).

Prévisions météo à 7 jours pour Strasbourg :

JEUDI 02	VENDREDI 03	SAMEDI 04	DIMANCHE 05	LUNDI 06	MARDI 07	MERCREDI 08
16° / 28° ▲ 15 km/h	17° / 27° ➤ 10 km/h	16° / 30° ▲ 5 km/h	18° / 31° ▲ 15 km/h	19° / 32° ▲ 10 km/h	20° / 32° ▲ 10 km/h	20° / 32° ▲ 10 km/h

(Source : Météo France, ville de Strasbourg, 30/06/2026 à 15h. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#)).

Prévisions météo à 7 jours pour Reims :

JEUDI 02	VENDREDI 03	SAMEDI 04	DIMANCHE 05	LUNDI 06	MARDI 07	MERCREDI 08
15° / 28° ▲ 20 km/h 45 km/h	13° / 28° ▼ 15 km/h	14° / 31° ▲ 15 km/h	16° / 31° ▲ 15 km/h	18° / 32° ▲ 15 km/h	17° / 33° ▲ 15 km/h	18° / 32° ▲ 10 km/h

(Source : Météo France, ville de Reims, 30/06/2026 à 15h. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#)).

A partir de la fin de la semaine, le temps estival devient chaud avec des températures à nouveau nettement au-dessus des normales de saison,



Abeille butinant dans un tournesol
(M.A.JOUSSEMET, Planète LFP)





1 Stade des cultures

Les premières séries de boutures ont maintenant quatre semaines d'empotage. Les pots sont placés à touche-touche pour un distancage ultérieur. Mais les températures excessives enregistrées sous les abris freinent le développement des jeunes plants : enracinement difficile, peu de croissance végétative et durcissement des tiges des jeunes plants et même initiation prématurée des boutons floraux

2 Pucerons

a. Observations

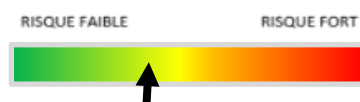
La présence de quelques foyers de faible intensité est signalée par quelques observateurs.

b. Seuil indicatif de risque

Dès l'observation d'individus dans les cultures, le risque de propagation est à prendre en compte. En effet, leurs piqûres sont à l'origine d'une crispation du feuillage, de l'installation de fumagine et d'un ralentissement de la croissance et de la floraison avec dépréciation globale de la plante.

c. Analyse de risque

Leur présence est à surveiller, en fonction de l'évolution des températures sous les abris (serres et tunnels).



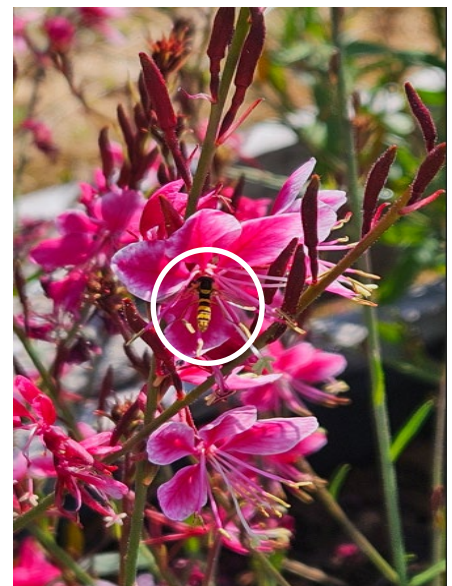
d. Gestion alternative du risque



Vide sanitaire et lâchers d'Aphidius micro-hyménoptères parasitoïdes permettent de traquer les pucerons isolés et de commencer la culture des chrysanthèmes sereinement.



Jeune plant de chrysanthème âgé de trois semaines (M.LITZLER, Planète LFP)



Syrphe porte-plume sur fleurs de gaura (M.LITZLER, Planète LFP)

Pour aller plus loin : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/horticulture-pepinieres-a4908.html>

3 Thrips

a. Observations

Comme pour les pucerons, leur présence reste faible et localisée chez quelques observateurs

b. Seuil indicatif de risque

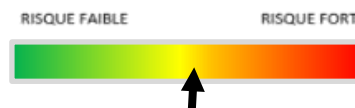
Les foyers de thrips qui s'installent génèrent de nombreux dégâts principalement des piqûres du feuillage et sur le long terme l'avortement des boutons floraux. Dès le piégeage de quelques individus sur les panneaux englués, le seuil indicatif de risque est atteint



Dégâts dus à des piqûres de thrips sur jeune plant de chrysanthème (C.STRACH, Planète LFP)

c. Analyse de risque

Selon l'évolution des températures sous les abris, notamment avec le retour des valeurs de saison, le risque de propagation peut rapidement devenir préoccupant.



d. Gestion alternative du risque



Vide sanitaire et lâchers préventifs d'acariens prédateurs comme *A. swirskii* permettent de commencer la culture des chrysanthèmes sereinement.



Les thrips sont exposés à un risque de résistance au spinosad, dans les cultures sous serre.

Pour aller plus loin : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/horticulture-pepinieres-a4908.html>



1 Stade des cultures

Les jeunes plants de cyclamen sont empotés progressivement et placés dans les serres sur tablettes. L'enracinement et le développement des plants sont fortement freinés par les températures caniculaires enregistrées sous les abris. Le bassinage permet de baisser ponctuellement les températures de quelques degrés.

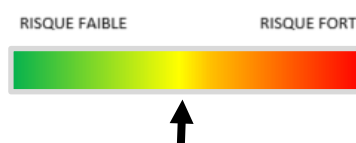
2 Thrips et acariens

a. Observations

Thrips et acariens absents des cultures

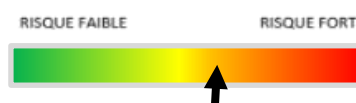
b. Seuil indicatif de risque

Rester vigilant et surveiller la météo, avec le retour annoncé des températures de saison, le risque deviendra élevé. La présence de quelques individus par plante suffit pour atteindre un niveau de risque élevé pour les cultures.



c. Analyse de risque

Selon l'évolution des températures sous les abris, notamment avec le retour des valeurs de saison, le risque de propagation peut rapidement devenir préoccupant.



d. Gestion alternative du risque



Pour les thrips, l'installation de panneaux englués au-dessus des végétaux permet de détecter les premiers individus adultes. Il faut surveiller l'évolution de la population. Peuvent être mis en place, les premiers lâchers d'acariens prédateurs comme les *A. cucumeris* ou *swirskii*.

Pour aller plus loin : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/horticulture-pepinieres-a4908.html>

3 Duponchelia fovealis

a. Observations

La présence de *Duponchelia fovealis* dans les cultures de cyclamens est signalé chez un observateur.



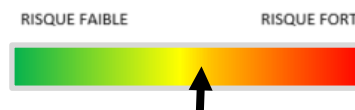
Chenille de *Duponchelia* sur cyclamen
(M. DUPONT-GENDRON, Planète LFP)

b. Seuil indicatif de risque

Les dégâts sont rapidement préjudiciables sur les plantes. En effet, les larves se nourrissent des racines, des feuilles (principalement celles de la base) des bourgeons et des fruits. De plus, les blessures constituent une voie d'entrée pour les maladies cryptogamiques.

c. Analyse de risque

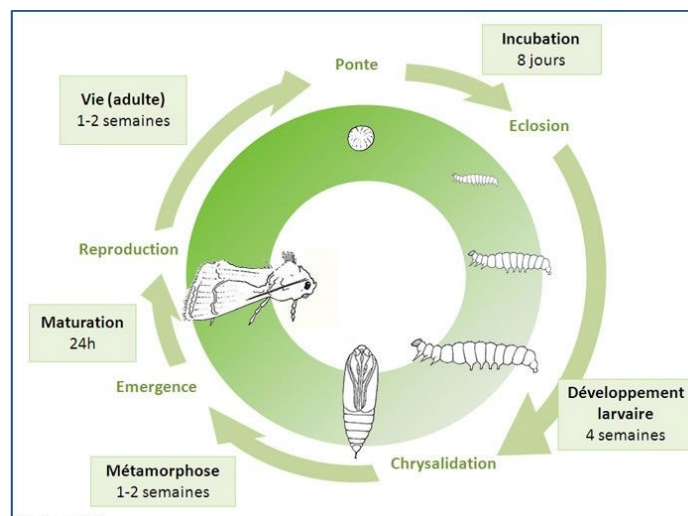
La chenille étant difficile à voir, dès que quelques papillons sont capturés dans les pièges à phéromones le risque de propagation est important.



d. Gestion alternative du risque



Il est indispensable d'installer des pièges à phéromones pour piéger les papillons mâles et bloquer le cycle de développement du ravageur. Il s'agit de piège Delta, composé de trois parois qui forment un triangle. La paroi intérieure est recouverte d'un panneau englué sur lequel est posée la phéromone. La densité des pièges varie entre 100 et 500 m². Ils doivent être installés juste au-dessus de la culture. En complément, un arrosage avec des nématodes *Steinernema carpocapsae*, permet de parasiter les chenilles. Il est nécessaire de répéter le traitement sur plusieurs semaines en cas de forte pression.



Cycle de développement de *Duponchelia fovealis*. J. Poidatz (Koppert)

Source <https://ephytia.inra.fr/fr/C/19703/Biocontrol-Biologie>



1 Stades phénologiques

Avec les températures caniculaires, les végétaux en pleine terre ou en conteneur sont en souffrance. Cette dernière peut naturellement être due à des manques d'eau comme en pépinière de pleine terre qui n'est pas toujours irrigable. Mais dans certains cas, même le feuillage de plantes correctement arrosées fini par bruler lorsque les températures deviennent excessives.

2 Pucerons

a. Observations

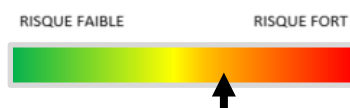
Des foyers de pucerons localisés ont été observés sur arbres fruitiers (pommiers et cerisiers) mais aussi sur jeunes pousses de photinia.

b. Seuil indicatif de risque

La présence de quelques fondatrices ailées sur les plantes, qui vont se propager dans les cultures pour former de nouvelles colonies.

c. Analyse de risque

Selon l'évolution des températures (retour à des températures de saison) des prochains jours, la présence de quelques foyers suffit pour rapidement coloniser l'ensemble de la culture. Cependant, de nombreux auxiliaires naturels sont observés dans les cultures avec une efficacité redoutable : larves de coccinelle, cécidomyie et syrphes



d. Gestion alternative du risque



Il est nécessaire de faciliter l'installation d'auxiliaires naturels comme les coccinelles ou les syrphes dont la présence est bien visible dans les cultures.

Pour aller plus loin : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/horticulture-pepinieres-a4908.html>



Hibiscus en fleurs (M.LITZLER, Planète LFP)



Colonies de pucerons sur jeunes pousses de photinia (M.LITZLER, Planète LFP)



Ces notes Biodiversité sont produites dans le cadre du projet global de réorientation du Bulletin Santé Végétal : BSV 2.0.

Vous pouvez également les retrouver sur le site EcophytoPIC.



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles.

S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Horticulteurs et pépiniéristes volontaires, Conseillers horticoles (Planète Légumes Fleurs et Plantes, Astredhor Est).

Rédaction et animation : Planète Légumes Fleurs et Plantes.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brillard@grandest.chambagri.fr

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[cliquez - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : [la base de données Toxibees](#) [[cliquez](#)]

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[cliquez-site ecophytopic](#)].

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat ([clic - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata](#))

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté) - [clic](#)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Faire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est > 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹, Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)